AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026112-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 112

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : 16/09/2026

| Membres en exercice : 43 | Présents : 40 | Votants : 42 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 42 |
|---|---|---|---|---|---|

**SÉANCE du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Présailles, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

**Membres présents** : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Jérôme ANDRÉ, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean-Luc CHAMBON, Lydie SILLERE, Laurent GENTES, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Florence JULIEN, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

**Procuration de** : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Marlène JOUVE à Raphaël BONNET

**Secrétaire de séance** : Olivier ALLEMAND

OBJET : Avis sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) d'un monument historique sur la commune du Monastier-sur-Gazeille

**Vu** le Code du Patrimoine ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du 11 décembre 2025 portant prescription de la modification n°1 et de la révision allégée n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal (plans de secteurs A et B) ;

**Vu** l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de la Croix de la Chapelle, en date du 11 juin 1930 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026112-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

**Vu** la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection actuel autour du monument historique, fixé à 500 mètres ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du Monastier-sur-Gazeille en date du 10/09/2026 validant le périmètre délimité des abords pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

**Vu** la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

**Considérant** que le périmètre délimité des abords tel que présenté dans le dossier joint et validé par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 03/09/2026 :

- désigne des immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- se substitue au périmètre actuel des 500 mètres ;
- est plus adapté au contexte communal et au monument historique.

**DÉCIDE**

- Article 1 : L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire émet un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de la Croix de la Chapelle aux Liens du Monastier-sur-Gazeille.
- Article 2 : Le projet susmentionné sera soumis à enquête publique conjointement aux procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (Modification n°1 et révision allégée n°1) et à la création du périmètre délimité des abords autour de l'Église Saint-Pierre aux Liens de Laussonne.

**Le Président, Jean-Marc FARGIER**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme